

## Résolution sur la précarité

*présentée par le Syndicat des Agents du Conseil de l'Europe (S.A.C.E.)*

### Constatant

. **une tendance croissante et** préoccupante l'utilisation de contrats à durée déterminée ou temporaires dans les organisations de la fonction publique européenne, sous prétexte d'accroître la flexibilité et en invoquant les

difficultés économiques et sociales auxquelles certains États membres sont confrontés

- l'accroissement des recrutements sur CDD renouvelables à répétition ou sur contrats non renouvelables plafonnés

. que ce phénomène induit une précarité croissante des emplois de la fonction publique européenne

. que ces pratiques rendent vulnérables une part importante des agents de la fonction publiques, affectent leur bien-être au travail et pourraient nuire à terme à leur efficacité

. que cet état de fait pourrait nuire à la cohésion du personnel, à la mémoire institutionnelle et à l'indépendance des agents des institutions respectives

. que la précarisation n'est propice ni à l'efficacité, ni à l'indépendance du Secrétariat. De nombreux agents

### Considérant que

Les emplois à durée déterminée doivent être destinés à des projets ou programmes limités dans le temps et que les emplois temporaires sont par nature destinés à des remplacements d'agents (maladie, maternité) ou des projets de courte durée

### Se souciant que

. tous les agents de la fonction publique européenne disposent de conditions de travail décentes

. la fonction publique européenne puisse jouer au mieux son rôle et que le personnel des organisations respectives puisse sauvegarder leur unité et leur indépendance

. la fonction publique européenne préserve son attractivité et puisse servir de modèle aux autres employeurs européens en termes de conditions de travail du personnel

. le recours à des ressources flexibles soit limité aux besoins ponctuels, mais n'entraîne pas la fragilisation des agents

### Bien conscient

des politiques d'austérité et des difficultés économiques et sociales auxquelles les États membres sont confrontés ces dernières années. Fragiliser sans cesse la situation des agents ne permettra pas de répondre à ces difficultés. Recourir à des contrats permettant certes une plus grande flexibilité dans la gestion arithmétique des ressources humaines, mais s'avérant onéreux en termes de coûts cachés, ne fera qu'affaiblir nos institutions

### Condamne

## Résolution sur la précarité

*présentée par le Syndicat des Agents du Conseil de l'Europe (S.A.C.E.)*

l'exploitation qui est faite du contexte social et économique difficile de ces dernières années pour revoir à la baisse les conditions de travail des agents de la fonction publique européenne.

### **En appelle aux décideurs dans les Etats membres pour :**

- . Eviter de créer des situations de précarité de l'emploi
- . limiter l'usage des contrats précaires qu'exceptionnellement pour des cas de renforts ponctuels limités dans le temps tels que remplacement de congé maternité pour les contrats temporaires ou CDD pour la durée d'un programme;

Au CdE, par ex, la décision de la Fédération de Russie de suspendre sa contribution à partir de l'été 2017 n'a fait que renforcer le sentiment de précarité induit par la politique contractuelle. Elle plonge les agents concernés dans une grande incertitude quant au renouvellement des CDD et des contrats temporaires dans les mois qui viennent.

Il y va aussi du respect de la Charte sociale européenne, qui fait également l'objet d'une résolution lors de ce Congrès et qui stipule que les travailleurs doivent être protégés contre les licenciements abusifs, aux termes de l'article 24 de la Charte

Le Congrès de l'USF en appelle aux décideurs des institutions respectives pour que, afin de préserver l'indépendance, l'efficacité et la mémoire institutionnelle des institutions, elles donnent priorité absolue aux contrats pérennes et n'utilisent les contrats à durée déterminée ou temporaires que dans les seuls cas où ils sont strictement pertinents.